



République Française

CAISSE DES ECOLES DE LA VILLE DE TOULON

Pôle FAMILLE – 20 rue Robert SCHUMANN-83 000 TOULON

Caisse des Ecoles

Tél. 04 94 36 82 62

mpsavoca@mairie-toulon.fr

Délibération N° 2024/09

Objet de la délibération : Adhésion des agents du Programme de Réussite Educative (PRE) de la Caisse des Ecoles au COS Méditerranée pour l'année 2025

SEANCE DU 19 NOVEMBRE 2024

Les membres du Comité réunis le 19 novembre 2024 ont été convoqués le 31 octobre 2024

LISTE DES MEMBRES	PRESENTS	ABSENTS	EXCUSES
<u>ELUS</u> Mme MASSI, Présidente de la Caisse des Ecoles Mme MONDONE, Vice -Présidente de la Caisse des Ecoles M.CAZAUX, Adjoint délégué à la Vie Scolaire- Réussite Educative –Restauration Scolaire	X X		X
<u>SOCIETAIRES</u> Mme OUALI Sabrina M.BOUDIS Mounir M.MALOUSSE Alexandre	X X	X	
<u>INSPECTEURS DE L'EDUCATION NATIONALE</u> M.NOBLE, représentée par Mme SANDRES Mme DESMAREST, représentée par M.VIAL Mme VOGIN, représentée par Mme BENHAIM Mme LEBLANC, représentée par Mme M'HIR Mme BEKHIRA, IENA	X X X X		X
<u>REPRESENTANT DE LA PREFECTURE</u> Mme SADOUL	X		

Transmis au contrôle de Légalité le :

Publié le :

10 DEC. 2024

10 DEC. 2024

Caisse des Ecoles 2024/09

La Caisse des Ecoles de Toulon est la structure juridique choisie pour la mise en œuvre du Programme de Réussite Educative.

Cet accompagnement se traduit par un travail à visée sociale et éducative, mené par l'équipe opérationnelle du PRE, composée de 3 personnes : une coordinatrice et 2 référents éducatifs.

Le statut des salariés de la Caisse des Écoles ne leur permettant pas de bénéficier des tickets restaurants au même titre que les agents de la Ville de Toulon, la Caisse des Ecoles envisage pour l'année 2025, une adhésion au COS Méditerranée pour ses 3 agents leur ouvrant droit, au-delà des prestations de bases proposées par le COS, à des bons d'achat Noël en décembre.

L'adhésion au COS Méditerranée retenue est la catégorie « sérénité » qui comprend Loisirs /Shopping/Voyages/Hébergements/Prêts financiers/Social (Conseil).

Son montant annuel est de 40 € par salarié soit 120 € pour les 3 agents.

La Caisse des Écoles souhaite continuer à faire bénéficier ses salariés de :

Bons d'achat de Noël d'une valeur de 300 € /salarié soit 900 € + 4% de frais de gestion, soit 36 €

Le coût total annuel de cette prestation est estimé à 936 €.

Le Comité de la Caisse des Écoles réuni le 19 novembre 2024,

Où l'exposé de Mme Valérie MONDONE, Vice-Présidente de la Caisse des Ecoles,

Vu la délibération de la Caisse des Ecoles n° 2016/03 modifiant le tableau des effectifs,

Il est proposé au Comité :

- d'adopter l'exposé qui précède.
- de dire que les crédits figurent au chapitre 012 « charges de personnel et frais assimilés » du budget 2025 de la Caisse des Ecoles,
- d'autoriser Mme Valérie MONDONE, Vice-Présidente de la Caisse des Ecoles, à prendre toute disposition, à signer tout acte ou tout document tendant à rendre effective cette décision.

Ce projet de délibération entendu, la délibération mise aux voix, est adoptée à l'unanimité du Comité de la Caisse des Ecoles.

Mme Valérie MONDONE
Vice-Présidente de la Caisse des Ecoles



Transmis au contrôle de Légalité le : 10 DEC. 2024

Publiée le : 10 DEC. 2024

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

DELIBERATION N.2024/09 DE LA CAISSE DES ECOLES - Adhésion des agents du Programme de Réussite Educative (PRE) de la Caisse des Ecoles au COS Méditerranée pour l'année 2025 - Séance du 19/11/2024

Date de transmission de l'acte : 10/12/2024

Date de réception de l'accusé de réception : 10/12/2024

Numéro de l'acte : 202409CAISECOLE ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 083-218301372-20241119-202409CAISECOLE-DE

Date de décision : 19/11/2024

Acte transmis par : Pauline BONALDI ID

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 9. Autres domaines de competences
9.1. Autres domaines de competences des communes